

<https://ricochets.cc/Loi-separatismes-validee-une-pierre-de-plus-dans-le-contrôle-et-la-repression.html>



Loi séparatismes validée, une pierre de plus dans le contrôle et la répression

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 24 août 2021

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Loi séparatiste, islamophobie d'état : des millions de personnes concernées et mises potentiellement sous surveillance.

Garants de l'ordre du tout sécuritaire républicain, les « sages » du conseil constitutionnel, ont validé vendredi 13 Août une loi d'exception destinée à restreindre la vie associative et communautaire des musulmans, pouvant ainsi toucher à la liberté de millions d'habitants sur le territoire français. Dans la dynamique de l'Etat d'Urgence initiée par la gauche durant le mandat de François Hollande en 2015, la récente dissolution du CCIF, ou encore les menaces qui planaient au dessus des syndicats UNEF et Sud éducation, l'islamophobie d'état continue.



Loi séparatismes validée, une pierre de plus dans le contrôle et la répression Surveillance toujours plus étroite de tout déviant/rebelle potentiel par l'Etat et ses polices

Pour rappel, cette loi contient une série de mesures censées être un rempart face à ce qui porterait atteinte à la République, en priorité « l'islamisme radical » c'est à dire une poignée de personnes sur le territoire n'ayant aucun rapport avec l'ensemble des millions de musulmans du pays (surtout cette notion de « radicalité » ne veut en plus rien dire). Dans les faits, c'est l'ensemble des musulmans que l'on veut contraindre à une surveillance généralisée, par laquelle l'Etat pourrait même s'interposer dans la vie associative, intime et religieuse des individus. De plus, la marge du « bon » ou « mauvais » musulman est évidemment indéfinissable et ne peut qu'engendrer une confusion stigmatisante. Sur quoi se baseront ils ?

Rédigée en complément de la loi sécurité globale, cette loi a été qualifiée par ses législateurs contre « l'OPA islamiste ».

Derrière se cache un projet liberticide fascisant imposant une séries de mesures dont il est difficile de définir et d'imaginer les limites de l'application telles que : la lutte contre la haine en ligne, la surveillance des financements de cultes, ou encore contrôle des associations communautaires, l'encadrement de l'instruction en famille et mêmes des pratiques...

Ces stigmatisations cumulées à des appels aux dénonciations calomnieuses ont eu déjà eu des effets dévastateurs. **En France, depuis 2015, on arrête parfois des enfants de moins de 10 ans interrogés pour une « évaluation sociale » par la police sur des prétextes fallacieux, qui en ressortent traumatisés.**

Remarquons que lorsque l'extrême droite attaque des mosquées, des librairies, des manifestants ou des étudiants, profane des pierres tombales juives, participe à la vente d'armes des attentats de Charlie Hebdo ou dispose même de camps d'entraînement para-militaires armés, les réactions sont beaucoup plus faibles voire inexistantes aussi bien de la part du gouvernement que des médias de masse.

Pour revenir à cette loi, le Conseil des Droits de l'Homme ou récemment Malik Sakembour de la LDH ont pointé du

doigt des dangers pour la liberté de culte (charte républicaine imposée), d'association, et de la liberté d'enseignement à domicile pour tout le monde (une autorisation devra être demandée alors que pour le moment une simple demande à la mairie est requise et que des contrôles de connaissances suffisent).

Si le conseil constitutionnel demande aux autorités de ne faire appliquer cette dernière mesure qu'au nom de l'instruction : « excluant toute discrimination de quelque nature que ce soit », il ne fait aucun doute que c'est la porte ouverte à de graves dérives. Cette précision parle d'elle même.

Avant qu'intervienne le conseil constitutionnel ayant également émis un avis défavorable, la suspicion d'un membre d'une association aurait même pu entraîner sa dissolution immédiate par le gouvernement ainsi que le remboursement des dons. Autre refus : celui de l'article 26 prévoyant le refus ou le retrait d'un titre de séjour s'il a « manifesté un rejet des principes de la République ». Pas de quoi se réjouir pour autant, ces invalidations sont bien la preuve que l'assemblée propose des lois allant à l'encontre de sa propre constitution avec une violence sans précédent.

Sur le même schéma, rappelons que le sénat avait voulu aller encore bien plus loin et se servir de cette loi pour légiférer une politique d'extrême droite encore plus autoritaire au-delà encore de ses aspects islamophobes : interdiction de signes religieux pour les mineurs dans la rue, interdiction de tout rassemblement ou réunion non-mixte, interdiction des drapeaux étrangers (on se doute que c'est pas le drapeau suisse qui était visé...).

Le sénat, composé majoritairement d'hommes racistes qui souhaitent être seuls à décider du droit de réunion ou des manières de penser allait donc défier le principe même de liberté individuelle. Si il n'a pas pu aller aussi loin car un semblant de constitution reste et a freiné ses ambitions, le contenu de ses propositions de loi n'a rien d'anodin et tout de dramatique, cela définit la ligne à laquelle nous devons faire face les années à suivre.

Une victoire idéologique totale de l'extrême-droite au sein de la classe politique dominante de gauche à droite

Nous avons à faire à une victoire idéologique totale de l'extrême-droite au sein de la classe politique dominante de gauche à droite : l'aboutissement au fil des années d'une politique ouvertement islamophobe et liberticide mise en place depuis l'état d'urgence où des milliers de musulmans ont été perquisitionnés ou encore assignés à résidence par le simple fait d'être croyant.

A l'heure où les débats se focalisent sur le passe sanitaire, il est important de rappeler que le flicage et fichage général ainsi que les lois liberticides continueront leur chemin avec ou sans passe et que certain-e-s seront plus touché-e-s d'autres : minorités ethniques et religieuses, puis activistes en tête.

Nous avons été des centaines de milliers durant le mouvement contre la loi de sécurité globale mise à mal par une coordination illégitime, seulement quelques milliers tout au plus contre la loi sur le séparatisme.

Tachons de nous souvenir que le concept de liberté n'est pas seulement individuel mais doit être aussi collectif pour le bien de tou-te-s. On ne peut pas d'un côté crier « liberté » pour les uns et oublier les autres.

A lire sur le sujet en vrac :

Article récent de Mediapart qui en résume les grandes lignes :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/130821/separatisme-le-conseil-constitutionnel-valide-l-essentiel-du-projet-de-loi>

La page de la coordination contre la loi séparatiste, composée de nombreuses organisations antiracistes :

<https://m.facebook.com/CoordinationCLS/>

https://instagram.com/coordinationcls?utm_medium=copy_link

Une vidéo de Marwan Muhammad donnant une idée de ce la France envoie comme message aux yeux du monde

<https://fb.watch/7o2dUhsjCp/>

Le soutien d'act-up qui rappelle que sa création aurait pu être compromise par cette loi :

<https://twitter.com/minorites/status/1426205685843365892>

Post de Cerveaux non disponibles

Post-scriptum :

- **La loi « sécurité globale », le passe « sanitaire », l'extension du numérique, sont autant de pavés dans l'autoroute de la société de surveillance construite inéluctablement par les Etats et le techno-capitalisme.** Une société de masse encastrée dans la civilisation industrielle ne peut que désirer et imposer ce type de dispositifs de contrôle.
Il s'agit donc d'être cohérent : le refus de ces dispositifs va de pair avec le rejet de la civilisation industrielle.